

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 27 FEVRIER 2025

N° 45

Ordre du jour joint à la convocation.

- Approbation du compte-rendu du 30 janvier 2025.
- Désignation d'un secrétaire de séance.

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 février 2025 à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves Maire, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, Mme TRENTESAUX Claudine, M CARMINATI Alexandre adjoints.

Mmes ECOCHARD Laurence, FROMENT Josette, MICHAUD Gaëlle, POLIZZI Sylvie, PONCETY Claire, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, JARNET Ludovic, BOURGIER Jean-Jacques, THEVENARD Sébastien, PIVET Sylvain, M DUSSURGET Jean.

Excusés : Mme BAILLY Delphine, Mme NAGA Cécile, M PIVET Sylvain, M POMMERUEL Christian, M CARTE Claude,

Absente : Mme PERROT Isabelle.

M POMMERUEL Christian a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TRENTESAUX Claudine.

Mme BAILLY Delphine a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TAVEL Cécile.

M CARTE Claude a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M CARMINATI Alexandre

M RICHONNIER Romuald a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme Gaëlle MICHAUD

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'une secrétaire de séance : Madame Isabelle FRANCK est nommée secrétaire de séance.

Présentation du projet de chaufferie sur le site de la Tienne

Monsieur le Maire, a ouvert la séance en accueillant Monsieur Yves Cristin, maire de Lent, et président d'Organom. A la demande des élus de Ceyzériat, celui-ci est venu présenter le projet de chaufferie porté par le syndicat intercommunal de traitement et d'élimination des déchets sur le site de la Tienne. Au cours d'un exposé très pédagogique, il est revenu sur l'historique de cette structure, soumise aux évolutions réglementaires en même temps qu'aux exigences sociétales. De l'enfouissement total des seules ordures ménagères du bassin burgien dans les années 70 à l'usine Ovade de méthanisation créée il y a une dizaine d'années en passant par l'élargissement de son périmètre d'intervention aux deux tiers du département, il a souligné la nécessité de poursuivre ces évolutions, avec l'obligation de réduire d'une façon drastique le volume stocké dans les sous-sols viriatés. Pour lui, la création d'une chaufferie est apparue comme la seule issue crédible, et son adossement sur l'extension du réseau de chaleur burgien au secteur nord de la ville rendra l'investissement plus supportable. Au cours de l'échange avec l'assemblée, il a pu mettre en évidence l'intérêt majeur de ces travaux et expliquer les procédures engagées sous la forme d'un marché global de performance.

I – Finances, Personnel Communal, Communauté d’agglomération, Communication (J.Y. FLOCHON)

1.1. Demande de subvention construction d’une salle des familles (délibération N° 2025-07)

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 25/01 du 29/01/2025 (modification des montants sollicités auprès de la Région)

Le Conseil municipal approuve le plan de financement présenté :

Dépenses (€ HT)		Financement	
Etudes préalables	19 360,00€	Etat (DETR/DSIL)	381 869,66€ (20%)
Maitrise d’œuvre et prestations intellectuelles	159 222,28€	Région AURA	225 000,00€
Travaux (estimations APD) <i>Hors raccordements réseaux</i>	1 715 000,00€	CD01	150 000,00€
Missions CT-SCPS	15 766,00€	Banque des Territoires	2 980,00€
		Total Subventions	759 849.66€
		Fonds propres	1 149 498.62€
TOTAL	1 909 348,28€	TOTAL	1 909 348,28€

1.2. Reprise de la délibération de l’échange de parcelles « En Pleury ». (délibération N°2025-06)

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2024/10 du 07/03/2024- (rajout de parcelles omises- précisions sur le prix)

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée qu’il a été procédé à une négociation pour un échange de terrains avec Mme Patricia Collet-Tramblay. Les parcelles cadastrées section AM 230, 231, 232, 438, 440, 653, 655, 659, 657, 661, 295 dont elle est propriétaire sont situées sur l’emplacement réservé N°10 du PLU, qui préfigure la création d’une future voie mode doux. Pour permettre cet aménagement, il y a lieu de réaliser un échange de terrain avec la parcelle AM 294 dont la commune est propriétaire.

Il est rappelé que la parcelle AM 294 a été acquise auprès de la société AFA au prix de 70 € du mètre carré.

Il est également précisé que cet échange présente un intérêt pour la commune dans la perspective du futur aménagement « mode doux ».

En conséquence les parcelles échangées sont évaluées à la somme de 15.000€, de sorte que l’échange aura lieu sans soulte de part ni d’autre.

Un plan de division pour échange a été réalisé par le cabinet Chanel Grand et validé par l’intéressée et la commune conformément au descriptif ci-dessous :

Parcelles cédées par Madame Collet-Tramblay :

- n° AM 957 (ex AM 230) pour une surface de 29m²
- n° AM 959 (ex AM 231) pour une surface de 29m²
- n° AM 961 (ex AM 232) pour une surface de 14m²
- n° AM 966 (ex AM 438) pour une surface de 13m²

- n° AM 968 (ex 440) pour une surface de 83m²
- n° AM 970 (ex 653) pour une surface de 64m²

Et les parcelles

- n° AM 655 pour une surface de 16m²
- n° AM 659 pour une surface de 8m²
- n° AM 657 pour une surface de 7m²
- n° AM 661 pour une surface de 2m²
- n° AM 295 pour une surface de 8m²

Parcelle cédée par la commune :

- N° AM 962 (ex 294) pour une surface de 468 m².

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité cet échange à réaliser sans soulte de part et d'autre.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer l'acte à intervenir chez Maître Barbara BREUIL.

précise que la commune prendra en totalité les frais d'échange.

1.3. Modification du tableau des emplois permanents au 01/04 (délibération N° 2025-08)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réussite d'un agent au concours d'ATSEM principal de 2ème classe à la session 2024, le centre de gestion a en date du 28 janvier 2025 par arrêté du N°2025-13 procédé à son inscription sur la liste d'aptitude correspondante.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le tableau des emplois permanents et de créer un poste à temps non complet d'ATSEM à compter du 01 avril 2025, pour promouvoir cet agent au grade d'ATSEM.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la création du poste d'ATSEM et adopte le tableau des emplois permanents au 01/04/2025.

1.4. Encaissement des recettes du bol de soupe (délibération N° 2025-09)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil municipal des enfants de la commune a organisé une manifestation « Le Bol de Soupe » le 07 février 2025.

Le bénéfice de la soirée (716 euros) a été reversé à la commune en vue de financer un spectacle qui sera dès lors offert à tous les enfants. Il se déroulera le samedi 3 mai au centre festif.

1.5. Compte rendu du conseil de communauté d'agglomération du 17/02

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du compte rendu du dernier Conseil d'agglomération. Il s'agissait de la séance budgétaire, laquelle a confirmé les éléments présentés pour les orientations budgétaires. Il confirme qu'un étalement des investissements s'est avéré nécessaire pour tenir compte des ponctions envisagées par l'Etat dans le cadre du dispositif de lissage conjoncturel (dilico), mais aussi des régularisations effectuées sur les recettes de TVA.

Le détail des éléments sera transmis aux membres du Conseil municipal à réception du compte rendu.

1.6. Voie douce Jasseron-Ceyzériat

Le Conseil municipal a validé le lancement des études visant à faciliter les circulations piétonnes entre Ceyzériat et Jasseron, via le quartier des Soudanières. Cet axe est très fréquenté par les véhicules. Le Conseil a tranché sur un aménagement type « trottoir », en lien et place d'une véritable voie verte, jugée trop onéreuse au regard des enjeux. Le cabinet Infratech, de Revonnas, porte ces études au bénéfice des deux communes, en lien avec l'agence départementale d'ingénierie. Un avant-projet, avec le chiffrage estimatif des travaux sera présenté début mai aux deux communes, pour validation par les assemblées municipales avant l'été.

II – Finances, Bâtiments (C. CARTE)

2.1 Point sur l'avancement de la salle des familles

La consultation des entreprises a été lancée le 21 février pour une réponse le 21 mars. L'attribution des marchés sera validée par le conseil municipal du mois d'avril. La construction devrait débuter en septembre.

III – Travaux, voirie, sécurité (Alex CARMINATI)

3.1 Aménagement du rond-point de Domagne

Le Maire-adjoint en charge des travaux, Monsieur Alexandre Carminati, a fait le point sur le chantier de l'avenue du Revermont, avec la satisfaction de voir le calendrier prévisionnel jusque-là respecté.

Il a surtout présenté le projet de réaménagement du rond-point de Domagne initié par la commission Travaux. Le Conseil a donné un avis favorable sur ce projet et validé le déplacement du pressoir à l'arrière du centre-festif, où il devrait être veillé particulièrement à sa mise en valeur.

IV – Urbanisme (C. POMMERUEL)

4.1 Commission urbanisme du 24 février

Permis de construire

Demande en date du 29 janvier 2025 de Benjamin MOINE

Sur un terrain situé 12 allée des Bouleaux

Parcelle(s) N° 350 Section AB située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 1411 m²

Pour création surface habitable, modification de façade et création de garage

Demande en date du 31 janvier 2025 de Vincent GARDE

Sur un terrain situé 203 rue du Général Léchères

Parcelle(s) N° 379, 380 & 266 Section AH située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 7378 m²

Pour réfection des façades et création d'une piscine

Demande en date du 17 février 2025 de Maxence CATHERIN

Sur un terrain situé 180 chemin de la Grande Fontaine

Parcelle(s) N° 139 & 141 Section AI située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 1225 m²

Pour création d'une piscine avec poolhouse et création d'un garage en annexe

Demande en date du 18 février 2025 de SCI VINI

Sur un terrain situé 38 avenue du Revermont

Parcelle(s) N° 457, 703, 704, 943, 945 946 & 458 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 3593 m²
Pour construction de 4 villas et un bâtiment comprenant un garage commun et 2 logements.

Déclarations préalables

Demande en date du 24 janvier 2025 de Hervé ROCHET
Sur un terrain situé 54 rue Alexandre Dumas
Parcelle(s) N° 875 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1216 m²
Pour installation piscine + abri

Demande en date du 30 janvier 2025 de Benoît FION
Sur un terrain situé 270 chemin de la Bartelière
Parcelle(s) N° 748, 587 & 518 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1345 m²
Pour édification d'une piscine

Demande en date du 12 février 2025 de UMOTEST
Sur un terrain situé 259 route des Soudanières
Parcelle(s) N° 73 & 154 Section AD située(s) en zone UXa
D'une superficie totale de 10958 m²
Pour rénovation de toiture

Demande en date du 12 février 2025 de Robin CATTET
Sur un terrain situé 568 route de Jasseron
Parcelle(s) N° 330 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1468 m²
Pour installation d'un portail

Demande en date du 12 février 2025 de Abdelali RAZOUANI
Sur un terrain situé 18 chemin des Billets
Parcelle(s) N° 557 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 275 m²
Pour pose de volets roulants en lieu et place de volets bois

Demande en date du 14 février 2025 de Raphaël PALMIERI
Sur un terrain situé 51 rue Francois Bobillet
Parcelle(s) N° 2041 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 999 m²
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 18 février 2025 de SILISUN
Sur un terrain situé 10 rue des Orchidées
Parcelle(s) N° 533 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1102 m²
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Certificats d'urbanisme opérationnel

Demande en date du 19 février 2025 de SCI DES 4 D
Sur un terrain situé ZA Domagne
Parcelle(s) N° 1921 Section A située(s) en zone UXd
D'une superficie totale de 3333 m²
Construction d'un chalet de gardiennage

Déclarations d'intention d'aliéner

Demande en date du 24 janvier 2025 de Maître Marc ETIEVANT
Sur un terrain situé 13 rue Joseph Juenin
Parcelle(s) N° 268 Section AL située(s) en zone UAc
D'une superficie totale de 101 m²
Vente CONSORTS DOISE / PHUONG

Demande en date du 24 janvier 2025 de Maître Julien VUITON
Sur un terrain situé 523 route des Soudanières
Parcelle(s) N° 112 Section AD située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 258 m²
Vente FROMENT / BILAK

Demande en date du 29 janvier 2025 de Maître Julie EUZIERE
Sur un terrain situé 39 chemin de la Treille
Parcelle(s) N° 495 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1119 m²
Vente PAOLI / TISSERAND

Demande en date du 17 février 2025 de Maître Marc ETIEVANT
Sur un terrain situé 350 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 72 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 829 m²
Vente COUSSINET _ BERNARDINIS / VUCHER

V – Vie Scolaire et périscolaire (C. TRENTESAUX)

5.1 Renaturation de la cour maternelle

La commission scolaire poursuit son travail sur ce dossier, mené en partenariat avec le directeur de l'école et les parents d'élèves avec le soutien du dispositif des « petites villes de demain ».

Une étape supplémentaire a été franchie avec la désignation d'un cabinet de maîtrise d'œuvre choisie au vu de son expérience sur des dossiers similaires. C'est l'entreprise Chardon qui a été retenue.

Un premier rendu devrait être présenté au conseil municipal en juin pour échanger sur la programmation de travaux proposée. Un début des travaux pourrait ensuite être envisageable pour les vacances de Toussaint.

Le coût des travaux est estimé à 200 000 €, avec le bénéfice des subventions d'ores et déjà obtenues auprès du Département et de l'Etat via le fond vert.

La commune est en attente d'un retour de l'Agence de l'eau.

5.2 Cantine : remplacement temporaire

Monsieur Goy cuisinier sera absent du 24 mars au 18 avril pour raisons personnelles.

Pendant cette période les repas seront livrés en liaison froide par la cuisine centrale de Bourg en Bresse.

Ces adaptations entraînent une hausse du prix pour la mairie du temps méridien, car la ville de Bourg facture le repas à 4,80 € (dont 0,45€ pour la livraison).

Une nouvelle organisation des tâches sera répartie entre les agents.

VI– Sport -Action Sociale (C.TAVEL)

6.1 Assemblée générale de Revermont VTT du 07 février 2025

Madame Tavel présente le compte rendu de l'assemblée générale du VTT.

Le club comprend 15 adhérents.

L'association remercie la mairie pour la subvention allouée, le prêt du local et de la salle pour l'assemblée générale.

Les sponsors sont remerciés la randonnée de Cize

Les sorties club ont lieu les samedi après-midi et dimanche matin

Pour les participations à des courses extérieures, les frais d'inscription sont pris en charge par le club.

L'association repère les parcours permanents.

Un week-end à Saint Pierre en Chartreuse est organisé pour 2025.

Le bilan financier de l'année se termine en positif grâce au succès de la randonnée de Cize.

VII – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (I.FRANCK)

7.1 Compte rendu de la commission communication du 04/02

Un point a été fait sur les modes de communications actuels :

Site internet : Mme Franck remercie Mme Jacquemet qui a remis à jour les contenus.

Les autres modes de communication sont : la page Facebook, le panneau d'information, et la communication écrite.

La commission a réfléchi sur d'autres modes de communication :

-Mise en place d'une application type ILLIWAP ou Panneau Pocket,

-Page INSTAGRAM,

-Création de groupes WHATSAPP : 2 groupes ont été créés dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, il est proposé de créer un groupe pour les élus municipaux.

Sur ces suggestions, seule l'application type ILLIWAP ou Panneau Pocket a été retenue à ce jour.

Refonte de la carte communale :

La commission a décidé de mettre à jour la carte communale avec l'édition de dépliants, de grandes cartes murales pour la mairie, les abribus...

Mme Franck remercie le policier municipal pour sa collaboration dans la mise à jour des rues et son investissement dans ce projet.

L'objectif de réalisation est le 3^{ème} trimestre 2025.

Questions diverses :

-Programmer un travail sur la remise à jour des panneaux de rues, commerces et zones d'activités.

-Passerelle des Vendangeurs : Refaire le visuel complet et changer le QR code obsolète.

La commission se retrouvera le 25 mars 2025 pour avancer sur le projet de refonte de la carte communale

7.2 Compte rendu de la commission culture du 24/02

La commission recevait Mme Maréchal, bibliothécaire pour la présentation du rapport annuel de la médiathèque 2024.

La médiathèque de Ceyzériat c'est 227 m² en plein cœur de village avec des espaces lumineux et modulables, un accueil fonctionnel, un coin enfant ludique et accueillant, un nouveau coin salon de lecture et une salle d'animation polyvalente équipée de vidéoprojecteur et système de son et une terrasse.

La boîte de retour située à l'extérieur est très appréciée des usagers.

La nouvelle signalétique extérieure installée en 2024 a permis à de nombreuses personnes de découvrir la médiathèque et l'installation de la climatisation est très appréciée par les utilisateurs comme les bénévoles.

Le fonctionnement de la médiathèque est assuré par Mme Maréchal responsable salariée à plein temps et 12 bénévoles dont le temps de travail réalisé est estimé à environ 15 heures par semaine minimum au total.

Les horaires d'ouverture au public sont :

Lundi et Mardi 16h-18h / Mercredi 10h-12h15 et 14H-17H30, le samedi 10h-12h15

Quand la médiathèque est fermée au public, Mme Maréchal continue de travailler en recevant des écoles, des groupes, en préparant les futures animations, en classant, nettoyant et en participant à des réunions pour mieux se former et développer des partenariats.

La médiathèque accueille en dehors des heures d'ouvertures

- Les écoles : 7 accueils/an/classe soit environ 80 accueils.
- Le foyer de l'amitié
- Les assistantes maternelles
- 4 structures petite enfance
- L'ADMR
- Des animations jeunesse mensuelles

Le budget d'acquisition est en adéquation des recommandations de la DLP soit à 2.19 €/habitants.

En recettes : 1100 € de cotisations des usagers extérieurs à la commune.

La médiathèque compte 657 usagers actifs avec un nombre de visites estimée à 6721 soit 1250 de plus qu'en 2023 malgré la fermeture durant une semaine pour la mise en place de la climatisation.

20 109 prêts aux particuliers et groupes ont été effectués (-3% par rapport à 2023).

De nombreuses animations ouvertes à tous ont également eu lieu en 2024.

7.3 Commémoration du 19 mars

Elle aura lieu à 18h aux monuments aux morts.

IX – Questions diverses

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 27 mars à 20h00.

Le Maire

Les Adjoints

Les Conseillers